

Zeitschrift:	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	16 (1969)
Heft:	6
Artikel:	Désignation des fonctions et degrés de fonctions dans la protection civile
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-365591

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Désignation des fonctions et degrés de fonctions dans la protection civile

Un tirage séparé d'un extrait de l'Aide-mémoire de l'EMG, édition remaniée de 1968, contient, clairement exposées, toutes les données concernant la protection civile dans le cadre de la défense nationale générale. On y trouve d'abord une documentation et la définition des termes et des tâches. Ensuite c'est sous forme d'un tableau que nous obtenons une vue d'ensemble sur les attributions et les compétences; puis suivent des indications sur l'obligation de prendre des mesures, de créer des organismes et de construire des abris de protection civile, ainsi que sur l'obligation de servir dans la protection civile. Les éléments concernant l'appréciation de la commune du point de vue de la protection civile, complétés par deux organigrammes de la structure de l'organisme de protection local et de l'organisation des services, sont d'un grand intérêt. Dans les paragraphes 9, 10 et 11 sont traitées la mobilisation

de la protection civile, les réquisitions ainsi que l'alerte et l'alarme, tandis qu'à la page 14 se trouvent des données statistiques avec des renseignements sur les effectifs.

Les désignations des fonctions et les degrés de fonctions, mis en équivalence avec les grades militaires, sont énumérés à la page suivante. Ce tirage séparé de l'Aide-mémoire de l'EMG est encore complété par une annexe consacrée aux signes conventionnels et aux abréviations. De pair avec le nouvel opuscule «La protection civile en Suisse» s'inspirant des toutes dernières données et qui est aussi l'œuvre de la subdivision conception, planification et information de l'Office fédéral de la protection civile, ce tirage séparé est également un travail méritoire au service de l'information et de la publicité en faveur de la protection civile.

-th/S

Zivilschutz: Ein festes Dach auf dem Schweizerhaus



ZENTRAL SCHWEIZERISCHE ZIVILSCHUTZ SCHAU 1969 FESTHALLE ALLMEND 20. JUNI - 28. JUNI EINTRITT FREI LUZERN

Die grosse informative Ausstellung über Sinn und Ziel des Zivilschutzes in Friedens- und Kriegszeiten.

21. Juni Offizieller Tag

24. Juni Tag der Gemeinden und Betriebe

25. Juni Tag der Innerschweizer Kantone

28. Juni Tag der Armee

mit grossangelegten Einsatzübungen von Zivilschutzformationen und Besichtigung von Bauten örtlicher Schutz-Organisationen

Täglich durchgehend instruktive

Film- und Diavorführungen

Geöffnet jeden Tag von 10-22 Uhr

Zivilschutz als nationale Hilfs- und Rettungsorganisation, einsatzbereit auch bei Überschwemmungen, Stürmen, Bergstürzen, Lawinen, Explosionen, Flugzeugabstürzen, Zugzusammenstößen – Katastrophen, die jeden von uns treffen können.

Darum geht der Zivilschutz uns alle an!



**Internationale Fachmesse
Hotel- und Gastwirtschaftsgewerbe
13. - 19. November 1969**

Sektoren: Nahrungsmittel und Getränke, Grossküche, Speiseraum und -verteilung, Hotelraum, Restaurant, Gästezimmer, Haustechnik, Reinigung und Unterhalt, Wäscherei und Lingerie, Betriebsorganisation und Administration, Planung und Architektur, Hallenbad- und Schwimmbäderbau

Auskunft: Tel. 061/32 38 50, Telex 62 685 fairs ch
Messe-Sekretariat, CH - 4000 Basel 21 / Schweiz

In Zusammenarbeit mit dem Schweizerischen Bund für Zivilschutz und dem Bundesamt für Zivilschutz beteiligt sich der Basler Bund für Zivilschutz an der IGEHO 1969 mit einer Sonderschau und einem Symposium über Leben, Verpflegung und Überleben. Das Symposium findet am Dienstag, 18. November, statt.

Désignation des fonctions et degrés de fonctions. Dans la protection civile, il existe des désignations de fonctions sur le modèle des grades militaires

Degré	Organisme de protection local	Organisme de protection d'établissement	Gardes d'immeuble	Corps indépendant de sapeurs-pompiers de guerre	Mise en équivalence avec les grades militaires
1er	Chef local d'un organe directeur local ayant des arrondissements				Colonel
1e	Chef local d'un organe directeur local ayant des secteurs; Chef d'arrondissement; Suppléant du chef local d'un organe directeur local ayant des arrondissements				Lieutenant-colonel
3e	Chef local d'un organe directeur local sans secteurs; Chef de secteur; Suppléant du chef local d'un organe directeur local ayant des secteurs; Suppléant du chef d'arrondissement				Major
4e	Chef des renseignements d'un organe directeur local ayant des arrondissements ou secteurs; Chef de service d'un organe directeur local ayant des arrondissements ou secteurs; Chef des renseignements d'un organe directeur d'arrondissement; Chef de service d'un organe directeur d'arrondissements Suppléant du chef local d'un organe directeur local ayant des quartiers Suppléant du chef de secteur	Chef d'un organisme de protection d'établissement ayant des détachements			Capitaine
5e	Médecin; Dentiste; Pharmacien; Vétérinaire; Spécialiste A (physicien); Spécialiste C (chimiste); Chef de quartier Chef de détachement; Chef des renseignements d'un organe directeur local sans secteurs; Chef de service d'un organe directeur local sans secteurs; Chef des renseignements d'un organe directeur de secteur; Chef de service d'un organe directeur de secteur	Chef d'un organisme de protection d'établissement ayant des sections; Suppléant du chef d'un organisme de protection d'établissement ayant des détachements; Médecin; Chef de détachement		Commandant	Officier subalterne (Premier-lieutenant)
6e	Chef d'îlot; Chef de section; Trieur de messages dans un organe directeur local, d'arrondissement ou de secteur	Chef d'un organisme de protection d'établissement ayant des groupes Chef des renseignements; Chef de service; Chef de section		Chef de section	Sous-officier supérieur
7e	Comptable; Garde d'un abri public	Chef d'un organisme de protection d'établissement ayant des formations semblables aux gardes d'immeubles comptable	Chef d'immeuble		Sous-officier du degré moyen (sergent)
8e	Chef de groupe; Chef d'engins; Chef de cuisine; Chef d'appareils d'alarme de transmissions; Teneur de carte de situation; Trieur de messages et teneur de carte de situation dans un organe directeur de quartier ou d'îlot; Aide narcotiseur; Aide d'opérateur; Aide de radiologie; Aide de thérapeutique de choc; Aide de laboratoire A; Aide de laboratoire C	Chef de groupe; Chef d'engins; Trieur de messages et teneur de carte de situation; Aide médical; Garde d'abri dans un grand établissement	Garde d'un abri privé	Chef de groupe; Chef d'engins	Caporal

Remarque: Contrairement aux services complémentaires de l'armée, les membres des formations de la protection civile ne sont pas répartis en degrés de fonctions.